



MARTIN

DESSERT



Code : 1167-65

BROWNIES CHOCOLATÉ

Valeurs Nutritives

Nutrition Facts / Valeur Nutritives

Pour 1/27 gâteau (80 g) / Per 1/27 cake (80

Calories 320 % Daily Value*
% valeur quotidienne*

Fat / Lipides	15 g	20%
Saturated / Saturés	3 g	16%
+Trans / Trans	0.1 g	

Carbohydrates / Glucide	45 g	
Fibre / Fibres	2 g	7%
Sugars / Sucres	24 g	24%

Protein / Protéine	4 g	
---------------------------	-----	--

Cholesterol / Cholestérol	45 mg	
----------------------------------	-------	--

Sodium / Sodium	125 mg	5%
------------------------	--------	----

Potassium	50 mg	1%
-----------	-------	----

Calcium	20 mg	2%
---------	-------	----

Iron / Fer	3 mg	17%
------------	------	-----

*5% ou moins c'est peu, 15% ou plus c'est beaucoup
*5% or less is a little, 15% or more is a lot

Liste d'ingrédients

Sucres (glucose, sucre), Farine de blé, Œuf entier liquide, Chocolat noir (sucres (sucre, dextrose), chocolat non-sucré, beurre de cacao, lécithine de soya, extrait de vanille), Margarine d'huile de canola et d'huiles de palme et palmiste modifiées (soya), Huile de canola, Cacao, Arôme artificiel, Sel, Poudre à pâte

Contient : Blé, Œuf, Soya

Peut contenir : Lait, Orge, Avoine, Sulfites

Informations techniques

Spécifications physiques :

- Hauteur du produit : 13/16"
- Dimension de la portion : NA
- Poids portion : NA g

Spécifications d'emballage :

- 1,00 portion(s) / boîte
- 1,00 boîte(s) / caisse
- 2,53 KG poids de caisse brut
- 2,20 KG poids de caisse net

Disposition sur une palette :

- 8,00 caisses / rangée
- 16,00 caisses de haut
- 128,00 caisses / palette

Spécifications de décongélation :

Décongeler à 4°C pendant 3 hrs environ (portion)
Décongeler à 4°C pendant 12 hrs environ (boîte)

Durée de vie du produit :

18 mois au congélateur

Durée de vie après décongélation :

5 jours au réfrigérateur (4°C)

Manipulation :

1-Retirer l'emballage du produit. 2- Glisser un couteau sous l'eau chaude pour couper en portions. 3- Glisser une spatule sous la portions et la servir dans votre assiette.

Règlementation :

Le processus se conforme aux normes du règlement sur les aliments et drogues du Canada (C.R.C., ch.870) et avec le code du Règlement Fédéral (CFR, titre 21)



Révision 15/12/2022

Version 2